

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-2/04

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : ELU Francis

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Personnel départemental : Créations d'emplois non permanents.

Il est proposé de créer 108 emplois non permanents afin de répondre, d'une part, à des besoins occasionnels (28) et ainsi d'accompagner les services dans l'organisation d'activités ponctuelles, lesquelles ne peuvent reposer sur le seul personnel permanent, et d'autre part, à des besoins saisonniers (80), destinés à renforcer les services au cours de la période estivale.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment dans ses articles 3 alinéa 2 et 34,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la création de 108 emplois non permanents dont :

- 28 emplois occasionnels de 3 mois non renouvelables,
- 80 emplois saisonniers de 1 mois non renouvelables créés pour la saison estivale (fin juin à début septembre 2011).

Article 2 : selon la nature des missions à accomplir, les emplois occasionnels, créés par la présente délibération, pourront être pourvus par des agents non titulaires rémunérés en référence aux cadres d'emplois suivants :

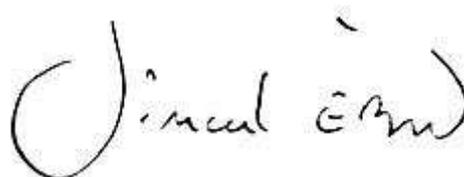
- attaché ou ingénieur,
- rédacteur ou technicien supérieur ou assistant ou assistant qualifié de conservation du patrimoine,
- adjoint administratif ou adjoint technique ou adjoint du patrimoine.

Article 3 : les emplois saisonniers seront pourvus par des agents non titulaires, rémunérés par référence au cadre d'emplois d'adjoint administratif.

Article 4 : ces dépenses seront imputées sur le domaine « Gestion des Ressources Humaines », à l'action « Masse salariale ».

Adopté à l'unanimité

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ